COMMUNE DE SAINT-BENOÎT



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA REUNION COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Jeudi 21 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la première séance annuelle au Salon d'Honneur de la mairie de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

Date de la convocation	14 Mars 2024
Nombre de Conseillers en exercice	39
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoir	1
Nombre de votants	33
Suffrage exprimé	33

ETAIENT PRESENTS:

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE - TAVEL -- Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH - ALY - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Angélique PEDRE - Jack TAVEL - Axel BOUCHER - Sabrina RAMIN - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Jean Luc JULIE -

Arrivée de M. Jean Louis VITAL avant le vote du rapport N° 006 03 2024 Arrivée de M. Philippe LE CONSTANT avant le vote du rapport N° 020 03 2024 Départ de M. Ridwane ISSA avant le vote du rapport N° 002 03 2024 Départ de Mme Sabrina RAMIN avant le vote du rapport N° 003 03 2024 Retour de M. Ridwane ISSA avant le vote du rapport N° 009 03 2024 Départ de Mme Anrifadjati TOILIBOU avant le vote du rapport N° 009 03 2024

> Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20240402-DEL002032024-DE Date de réception préfecture : 02/04/2024

ETAIENT REPRESENTES:

Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Fara ARMOUGOM

ETAIENT ABSENTS:

Sylvie PAYET - Alicia HAYANO -- Noëlle CHANE FAN - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (32 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire	La Secrétaire de séance
TO THE DE	SALATION A
Patrice SELLY WON	Angélique PEDRE

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 2 9 MAR. 2024

- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :

COMMUNE DE SAINT BENOIT Direction Générale Adjointe Cadre de Vie Direction de l'Aménagement Service Foncier Brigade Terrain / Adressage CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 Mars 2024 Délibération N° 002 – 03-2024

OBJET: DENOMINATION DE VOIE

OPERATION PARCELLE AH 1219

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération N°097-12-2023 en date du 07/12/2023, le Conseil municipal a approuvé, conformément aux dispositions de la loi n°2022-217 du 21/02/2022 et de son décret n°2023-767 du 11/08/2023, les principes de mise en œuvre de l'adressage sur Saint-Benoît.

Dans ce cadre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Benoît est appelé à se prononcer concernant la dénomination de deux voies créées dans le cadre de la déclaration préalable accordée le 03 juillet 2023, sur la parcelle cadastrée AH 1219, contigüe à la ZAC Cardinale (97470 SAINT-BENOIT).

Le Maire propose ainsi à l'Assemblée, d'approuver la dénomination de ces voies comme suit :

- Voie A: Rue du Saro
- Voie B: Impasse Ravintsara

La délibération sera exécutoire dès transmission à la Préfecture de La Réunion pour l'exercice du contrôle de légalité et l'accomplissement des mesures de publicité.

La Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le 12 Mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL MUNCIPAL Sur le rapport du Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-30, L. 2213-28 et R. 2512-6;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 321-4 et R.321-5 à R.321-8;

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions ;

Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20240402-DEL002032024-DE Date de réception préfecture : 02/04/2024 **VU** la délibération N°097-12-2023 du 07 décembre 2023, approuvant la mise en œuvre de l'adressage sur la commune de Saint-Benoît;

VU le rapport N°002 - 03. 2024 du Maire;

VU l'annexe jointe à cette délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le 12 Mars 2024,

APRES AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

<u>ARTICLE 1 – d'approuver la dénomination de la voie A « Rue du Saro »</u>

ARTICLE 2 - d'approuver la dénomination de la voie B « Impasse Ravintsara »

<u>ARTICLE 3</u> - d'autoriser le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte administratif ou acte y afférent.

Nombre de votant :	30	
Pour :	30	
Contre:	0	
Abstentions:	0	

Le Maire	La Secrétaire de séance
SAIN SAIN	
Patrice SELLY REUN	Angélique PEDRE

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 02 AVR. 2024
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :